



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/108
6 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 FÉVRIER 1995 ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du dixième rapport de la Force multinationale en Haïti, en date du 6 février 1995, présenté au Conseil de sécurité en application du paragraphe 13 de sa résolution 940 (1994).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Madeleine K. ALBRIGHT

ANNEXE

Dixième rapport de la force multinationale en Haïti,
6 février 1995

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 940 (1994) du 31 juillet 1994, le Conseil de sécurité a autorisé "des États Membres à constituer une force multinationale et à utiliser tous les moyens nécessaires pour faciliter le départ d'Haïti des dirigeants militaires, eu égard à l'Accord de Governors Island, le prompt retour du Président légitimement élu et le rétablissement des autorités légitimes du Gouvernement haïtien, ainsi que pour instaurer et maintenir un climat sûr et stable qui permette d'appliquer l'Accord de Governors Island". Par cette résolution, le Conseil priait également les États participant à la Force multinationale "de lui faire rapport à intervalles réguliers".

2. Le présent rapport est le dixième et récapitule les opérations de la Force multinationale en Haïti du 23 janvier au 5 février 1995. Il rend compte des progrès accomplis par la coalition vers la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 940 (1994).

II. RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS

3. La Force multinationale continue d'être en bonne voie de passer la main à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et le climat demeure sûr et stable grâce à la remise en service des ministères, au déploiement de la Force provisoire de sécurité publique et aux opérations de "visibilité" de la Force multinationale. La relève des forces américaines s'est effectuée sans heurts au cours de la période couverte par le rapport. Le succès du programme de rachat d'armes, l'intégration de la Force provisoire de sécurité publique et la présence des conseillers ministériels de la Force multinationale sont autant d'indicateurs qui prouvent que la Force multinationale et le Gouvernement haïtien ont jeté de solides bases pour assurer la relève de la Force par la MINUHA. D'une manière générale, la situation en matière de sécurité en Haïti est positive et la Force multinationale fait porter ses efforts sur la poursuite de la mise en place du système de sécurité haïtien et l'instauration des conditions nécessaires à l'installation de la MINUHA.

4. Au cours des deux semaines écoulées, la Force multinationale a constaté une baisse sensible de la violence. L'Organisation des États américains, l'Organisation des Nations Unies et les organisations locales de défense des droits de l'homme n'ont signalé aucun incident à caractère politique depuis plusieurs mois. La confiance se rétablit à mesure qu'une administration publique démocratique continue de prendre forme. La mise en place de nouveaux cadres politiques dans les ministères, l'amélioration tangible, quoique modeste, du commerce, les patrouilles de police mixtes et la participation active de la Force multinationale dans les affaires civiles ont permis jusqu'à présent d'assurer une saison du carnaval pacifique. La Force multinationale a maintenu une présence visible par des opérations et des déploiements systématiques, notamment la fouille des véhicules et la mise en place de postes de police pour

la collecte des armes à Port-au-Prince, et par le contrôle des armes appartenant aux unités démobilisées des forces armées d'Haïti (FADH).

5. Le 2 février, la Force multinationale comptait 7 758 hommes et 686 contrôleurs de police internationaux. On n'a signalé aucune activité criminelle dirigée contre la Force multinationale. Les plans de préparation de la transition se sont poursuivis, la coordination des changements de personnel étant assurée dans tous les domaines fonctionnels.

6. Les opérations de la Force au cours des deux dernières semaines ont porté sur trois missions extérieures dans la vallée d'Artibonite, du 28 au 30 janvier. Première de deux missions prévues dans cette zone historiquement instable, une opération a été axée sur la réduction de la violence grâce à la dissuasion, en menant une campagne d'information visant à encourager la population à cesser de se disputer sur des questions foncières. La Force multinationale a collaboré avec les contrôleurs de police internationaux et la Force provisoire de sécurité publique dans cette région afin de renforcer leur crédibilité auprès des collectivités locales. Une autre section de la Force multinationale a été déployée à Les Cayes du 28 au 30 janvier. Cette démonstration de sa présence a prouvé la capacité de la Force multinationale à renforcer rapidement une zone donnée par le déploiement de forces classiques. Au cours de cette opération, la Force a aidé les organisations non gouvernementales à livrer 22 tonnes de vivres et d'autres produits de première nécessité et des patrouilles ainsi que des opérations aux postes de contrôle ont été organisées conjointement avec les contrôleurs de police internationaux et la Force provisoire de sécurité publique. Une section guatémaltèque a été déployée dans la ville de Pilate le 27 janvier dans le cadre d'une mission de démonstration de force. Elle a assisté l'Agency for International Development (USAID) et l'Organisation internationale des migrations dans le cadre d'actions civiques locales et patrouillé dans cette zone afin d'en maintenir la stabilité. La Force multinationale continuera de faire participer ensemble les forces de la coalition et les éléments qui contribuent à renforcer la visibilité (journalistes, fonctionnaires des affaires civiles, etc.) à la planification et à l'exécution des missions hors secteur.

7. Les observateurs de police internationaux et la Force provisoire de sécurité publique (FPSP) continuent de procéder conjointement à des patrouilles et aux activités des postes de police. La FPSP continue d'améliorer sa capacité de maintenir l'ordre. La Force multinationale a dirigé l'opération Lightning Sweep, qui a consisté à fouiller de manière minutieuse les postes de police et les casernes Dessaline.

8. À ce jour, 26 544 armes au total ont été saisies ou rachetées. Au cours de la période considérée, 825 armes ont été rachetées. Les perquisitions de voitures, effectuées au hasard, ont permis de découvrir un nombre très limité d'armes, ce qui semble indiquer qu'il y a peu d'armes en circulation.

III. INSTAURATION D'UN CLIMAT SÛR ET STABLE

9. Au cours de la période à l'examen, des progrès importants ont été faits en ce qui concerne la mise en place de la FPSP, le rôle des observateurs de police internationaux, la formation des membres de la FPSP dans le cadre du Programme

d'assistance à la formation dans le domaine des investigations criminelles internationales (ICITAP), la démobilisation des membres des anciennes forces armées d'Haïti (FADH) qui bénéficient d'un programme de formation professionnelle, la création d'une force de police permanente et la réforme du système pénitentiaire.

10. Les efforts collectifs effectués par la Force multinationale, les observateurs de police internationaux, le Gouvernement haïtien et les gouvernements donateurs en vue d'améliorer la FPSP ont visé notamment à : identifier le matériel nécessaire (équipement personnel, véhicules, matériel de communication et armes), organiser la fourniture d'uniformes aux membres de la FPSP, leur permettre de concourir pour faire partie de la force de police permanente, mettre en place une structure de base et dispenser une formation professionnelle.

11. Sur le terrain, les observateurs de police internationaux ont étendu leur influence et leur présence parmi les membres de la FPSP en participant davantage aux patrouilles. Bien souvent, ils ont pu constater que le renforcement constant de leurs relations professionnelles avec les membres de la FPSP portaient leurs fruits.

12. L'ICITAP a conféré un diplôme à 350 stagiaires – officiers et hommes de troupe des anciennes forces armées d'Haïti – à l'issue des cours de six jours organisés en vue de la transition les 16, 23 et 29 janvier. Le nombre total de diplômés s'élève ainsi à 3 300 environ.

13. Les inscriptions à un programme de formation professionnelle destiné aux anciens membres des FADH, parrainé par le Gouvernement haïtien et l'OIM, ont commencé le 25 janvier aux casernes de Croix des Bouquets. Les inscriptions suivantes ont eu lieu du 1er au 3 février dans les casernes Dessaline, à Port-au-Prince. Les candidats qui se sont inscrits ont reçu un mois de salaire, versé par le Gouvernement, et ils continueront d'être payés pendant les six mois que durera le programme de formation. Cette initiative, qui vise à fournir aux anciens membres des FADH une formation professionnelle ou un emploi dans des ministères, se poursuivra en différents endroits jusqu'au 6 mars.

14. L'ICITAP a sélectionné et fait passer des tests à des candidats dans neuf centres situés à divers endroits en Haïti, en vue de leur recrutement dans la force de police permanente; 375 candidats ont été invités à participer à la première série de cours de l'Académie de la police nationale, qui a commencé le 31 janvier. Le 3 février, le Président Aristide s'est rendu à l'Académie à l'occasion des cérémonies d'ouverture.

15. La réforme du système pénitentiaire vise notamment à améliorer les conditions sanitaires et à lancer un plan échelonné devant permettre au Gouvernement de contrôler pleinement le centre de détention conjoint de la Force multinationale et de se charger de l'alimentation et des soins médicaux.
